

SIVOM DU LITTORAL DES MAURES
CAVALAIRE-SUR-MER – LA CROIX VALMER
Département du VAR Arrondissement de DRAGUIGNAN

DELIBERATION N° 2024-02-05-39

OBJET : FIXATION DES TARIFS DU CIMETIERE INTERCOMMUNAL DE PARDIGON

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 novembre à 10h00, les membres du Comité Syndical du SIVOM du littoral des Maures, dûment convoqués le 13 novembre 2024 se sont réunis, dans les locaux du SIVOM, sous la Présidence de M. Philippe LEONELLI, Président du SIVOM du littoral des Maures.

Membres titulaires en exercice : 7

Membres présents :

Philippe LEONELLI, Président, Maire de Cavalaire-sur-Mer
Jean-Paul DUBOIS, Conseiller municipal, Mairie de Cavalaire-sur-Mer
Bernard SALINI, Conseiller municipal, Mairie de Cavalaire-sur-Mer
René CARANDANTE, Adjoint, Mairie de La Croix Valmer
Robert DALMASSO, Adjoint, Mairie de La Croix Valmer
Pierre MONETON, Conseiller municipal, Mairie de La Croix Valmer
Jacques BUTTARD, Conseiller municipal, Mairie de La Croix Valmer

Membre excusé et représenté :

Bernard JOBERT, Vice-Président, Maire de La Croix Valmer, représenté par Jacques BUTTARD

Secrétaire de séance : Pierre MONETON

Le quorum requis étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer

Vu la délibération n° 2023-05-074-5 du 22 juin 2023 de la commune de La Croix Valmer relative au transfert de la compétence « gestion funéraire » au SIVOM du littoral des Maures,
Vu la délibération n° 075/2023 du 29 juin 2023 de la commune de Cavalaire-sur-Mer relative au transfert de la compétence « gestion funéraire » au SIVOM du littoral des Maures,
Vu l'arrêté préfectoral n° 272/2023-BCLI du 4 août 2023 portant modification statutaire du SIVOM du littoral des Maures relative au transfert de la compétence « gestion funéraire »,
Considérant que le SIVOM du littoral des Maures exerce la compétence « gestion funéraire » depuis le 1^{er} janvier 2024,
Considérant que la gestion du cimetière intercommunal de Pardigon relève de cette compétence,
Considérant qu'il convient de fixer les tarifs du cimetière intercommunal en lieu et place des tarifs des cimetières communaux de Cavalaire-sur-Mer et de La Croix Valmer,

Il est donc proposé aux délégués syndicaux :

- de FIXER les tarifs du cimetière intercommunal de Pardigon ci-annexés (cf. annexe 3) à partir du 1^{er} janvier 2025,
- d'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte et à accomplir toute procédure nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**Le Comité Syndical,
Où l'exposé de Monsieur Le Président,
Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents :**

- FIXE les tarifs du cimetière intercommunal de Pardigon ci-annexés (cf. annexe 3) à partir du 1^{er} janvier 2025,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte et à accomplir toute procédure nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
A Cavalaire-sur-Mer,
Les jours, mois et an ci-dessus

Transmis à la Sous-Préfecture le **29 NOV. 2024**

Le Président,

Philippe LEONEKI
Maire de Cavalaire-sur-Mer



Sivom du
littoral des Maures

CIMETIERE INTERCOMMUNAL DE PARDIGON TARIFS AU 01.01.2025

votés lors du Comité Syndical du 25 novembre 2024

CONCESSION TERRAIN	CAVEAU SOUTERRAIN 2/3 PLACES OU AERIEN 1 PLACE	CAVEAU SOUTERRAIN 4/6/8 PLACES OU AERIEN 2 PLACES
5 ANS	150 €	-
10 ANS	300 €	465 €
15 ANS	450 €	700 €
30 ANS	760 €	1 180 €

CAVEAU SOUTERRAIN	HT	TVA	TTC
2 PLACES	2 150 €	430 €	2 580 €
3 PLACES	2 570 €	514 €	3 084 €
4 PLACES ET PLUS	2 980 €	596 €	3 576 €

CAVEAU AERIEN	HT	TVA	TTC
1 PLACE	1 980 €	396 €	2 376 €
2 PLACES	2 370 €	474 €	2 844 €

CONCESSION COLUMBARIUM	2 PLACES	4 PLACES
15 ANS	75 €	120 €
30 ANS	150 €	240 €

COLUMBARIUM	HT	TVA	TTC
2 PLACES	600 €	120 €	720 €
4 PLACES	900 €	180 €	1 080 €

Le Président,

Philippe LEONEL
Maire de Cavalaire-sur-Mer